



## École primaire Saint-Vincent-de-Paul

5, ruelle de la Demi-Lune - 92260 Fontenay-aux-Roses

Tél. : 01 47 02 75 08

Email Direction : [direction@ecolesvp.fr](mailto:direction@ecolesvp.fr) Email Secrétariat : [secretariat@ecolesvp.fr](mailto:secretariat@ecolesvp.fr)

Direction : Mme BIOLA Vanessa

### Règlement financier

## **TARIFS ANNÉE SCOLAIRE 2023 / 2024**

### ***Tarifs indicatifs sur la base des conditions économiques actuelles***

#### **Votre facture se compose de plusieurs éléments :**

- La contribution familiale annuelle aux frais de scolarité ;
- Les frais de fournitures et les frais pédagogiques ;
- Les frais de prestations optionnelles diverses (de demi-pension, garderie du matin, garderie du soir, étude, ...) selon les formules choisies ;
- La cotisation APEL qui comprend l'abonnement à « Famille éducatrice ». Une cotisation est due par famille, payable dans l'école du plus jeune enfant scolarisé.
- Les frais liés à un projet d'école ou de classe.
- Les frais liés à l'achat de la blouse de l'école lors de la première rentrée.

Cette facture ne comprend pas les frais annexes et ponctuels tels que sorties scolaires, photos, fichiers pédagogiques...

#### **Modalités de paiement**

Les factures sont trimestrielles et payables :

- soit en totalité dès réception par chèque
- soit mensuellement par prélèvement automatique bancaire ou postal. **Il est fortement conseillé d'adopter ce second mode de paiement.** Les prélèvements sont effectués le 5 de chaque mois, d'octobre à juin inclus. Tout trimestre commencé est dû en totalité.

**L'assurance individuelle accident** est prise en charge par l'établissement. Tous les élèves sont assurés automatiquement auprès de la Mutuelle Saint-Christophe par l'intermédiaire d'un contrat groupe.

**Les arrhes** versées lors de l'inscription (120 € par enfant) sont déduites de la facture du premier trimestre. **Les arrhes ne sont pas remboursables en cas de désistement.**

**Réductions :** ☺ **Une remise de 10% par enfant** est accordée sur les contributions aux frais de scolarité à condition d'avoir au moins **trois enfants** scolarisés dans les établissements suivants :

- Saint-Vincent-de-Paul

- Saint-Vincent-de-Paul et un autre établissement du réseau Saint-François-d'Assise<sup>1</sup>

Cette réduction est accordée **à la demande des parents** auprès du chef d'établissement et sur présentation, **avant le 20 septembre, d'un justificatif** (certificat de scolarité...).

☺ **Une réduction de 60€ uniquement sur le deuxième enfant** est accordée pour les fratries de deux enfants (si vous ne bénéficiez pas déjà de la réduction ci-dessus)

#### **Restauration :**

- le prix facturé aux familles se compose :
  - ~ 72% : repas (denrées) + frais personnel (société de restauration)
  - ~ 2% : fluides (électricité, eau, ...)
  - ~ 26% : frais personnels OGEC qui surveillent sur ce temps + investissement.

• **Les repas ne sont pas remboursés sauf en cas de maladie**, les repas non pris au-delà de 4 jours seront remboursés sur la base forfaitaire de 5,50 €. **Une demande doit être faite auprès du secrétariat accompagnée du certificat médical correspondant.**

Si l'Etablissement est fermé, et que l'école est à distance pour cause de pandémie, sur décision des autorités compétentes, les repas non pris seront remboursés sur la base forfaitaire de 5.50€.

• Les enfants peuvent bénéficier **occasionnellement** des services de cantine au prix de **9.00€**, d'étude ou de garderie au prix de **8.50€**. Vous devez informer le secrétariat par mail (**au moins 48 heures à l'avance pour la restauration**)

#### **Garderies, études :**

- Les horaires sont indiqués sur le règlement intérieur.
- En cas de retard, dès 16h40 votre enfant ira à la garderie occasionnelle, facturée : **8.50€**. Ce dépassement d'heure doit rester **exceptionnel**
- **Les frais occasionnés par le dépassement de l'heure limite (19 heures)** de la garderie du soir feront l'objet d'une facturation supplémentaire de 8,50€ par quart d'heure et par enfant. Ce dépassement d'heure doit rester **exceptionnel** sous peine de radiation de la garderie.
- Aucun changement de régime ne sera accepté pour le trimestre en cours et tout trimestre commencé est dû en totalité.

#### **Activités périscolaires :**

Plusieurs activités périscolaires (Anglais, théâtre, sport, sciences) sont proposées à vos enfants. Chacune d'elle a un fonctionnement et un tarif propres qui sont expliqués dans les circulaires du mois de juin.

<sup>1</sup> Réseau Saint-François-d'Assise : École Saint-Vincent-de-Paul et Lycée professionnel Saint-François-d'Assise (Fontenay-aux-Roses), Groupe Scolaire Sophie-Barat (Chatenay-Malabry), Institut Notre-Dame (Bourg-la-Reine), Groupe scolaire Sainte-Jeanne-d'Arc (Sceaux), Groupe scolaire Saint-Gabriel (Bagneux), Groupe scolaire Sainte-Marie (Antony).

par enfant	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>ème</sup> trimestre	3 <sup>ème</sup> trimestre	TOTAL
------------	------------------------------	----------------------------	----------------------------	-------

## 2023-2024

### Frais fixes

<b>Contribution aux frais de scolarité</b>	343.35	343.35	343.30	<b>1030.00</b>
<b>Fournitures et les frais pédagogiques</b>	53.00	53.00	53.00	<b>159.00</b>
Frais pédagogiques liés au projet d'école : PARIS 2024		15.00		

### Options

<b>Restauration scolaire 4 repas</b>				
4 repas	454.30	318.80	366.60	<b>1139.70</b>
3 repas à jours fixes	340.70	239.00	274.95	<b>854.65</b>
2 repas à jours fixes	227.15	159.40	183.30	<b>569.85</b>
1 repas à jour fixe	113.55	79.70	91.65	<b>284.90</b>

**Repas occasionnel : 9.00 Euros**

<b>Garderie du matin</b>				
4 jours	143.05	100.40	115.45	<b>358.90</b>
3 jours	107.25	75.30	86.60	<b>269.15</b>
2 jours	71.50	50.20	57.70	<b>179.40</b>
1 jour	35.75	25.10	28.85	<b>89.70</b>

<b>Garderie du soir</b>				
4 jours	271.90	190.80	219.40	<b>682.10</b>
3 jours	203.85	143.10	164.55	<b>511.50</b>
2 jours	135.90	95.40	109.70	<b>341.00</b>
1 jour	67.95	47.70	54.85	<b>170.50</b>

**Garderie occasionnelle : 8.50 Euros**

<b>Garderie matin et soir (forfait)</b>	332.85	233.60	268.65	<b>835.10</b>
---	--------	--------	--------	---------------

<b>Étude</b>				
4 jours	273.60	192.00	220.80	<b>686.40</b>
3 jours	205.20	144.00	165.60	<b>514.80</b>
2 jours	136.80	96.00	110.40	<b>343.20</b>
1 jour	68.40	48.00	55.20	<b>171.60</b>

**Étude occasionnelle : 8,50 Euros**

<b>Étude + garderie du matin</b>				
4 jours	392.15	275.20	316.45	<b>983.80</b>
3 jours	294.00	206.40	237.30	<b>737.70</b>
2 jours	196.00	137.60	158.20	<b>491.80</b>
1 jour	98.00	68.80	79.10	<b>245.90</b>

<b>Étude + garderie du soir</b>				
4 jours	339.15	238.00	273.70	<b>850.85</b>
3 jours	254.40	178.50	205.20	<b>638.10</b>
2 jours	169.60	119.00	136.80	<b>425.40</b>
1 jour	84.80	59.50	68.40	<b>212.70</b>

<b>Étude + garderie du matin + garderie du soir (forfait)</b>	401.30	281.60	323.85	<b>1006.75</b>
---	--------	--------	--------	----------------

**A P E L** : la cotisation permet également d'avoir accès aux subventions offertes par l'APEL : classes vertes ; théâtre... 20.00 €

**Activités périscolaires** : Inscription en ligne sur le site internet de l'école

